



RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE SHIPPAGAN

Le mardi 19 octobre 2021 à 18 h

Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Divulgence de conflit d'intérêts
4. Points à l'ordre du jour
 - 4.1. Compte-rendu du comité de développement économique et finance
 - 4.1.1. Partenariat – décoration de Noël
 - 4.2. Projet murale – Ancienne biblio
5. Points à huis clos
 - 5.1. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.2. *Paragraphe 68 (1) – Compte rendu de comités
 - 5.3. *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d'emploi
 - 5.4. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
 - 5.5. *Alinéa 68(1) g) – litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local
 - 5.6. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.7. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.8. *Alinéa 68(1) j) – question de travail et d'emploi
 - 5.9. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente
 - 5.10. *Alinéa 68(1) c) – renseignements qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente

6. Levée de l'assemblée

Elise Roussel
Greffière

* Point à huis clos – paragraphe 68 (1) de la *Loi sur la gouvernance locale*